



## ARRÊTÉ de VOIRIE

n° 2378 du 01/07/2024

### Autorisant la pose d'une benne

Le Maire de Beyren-Lès-Sierck,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2213-1 ;  
**VU** le code de la route ;  
**VU** le code de la voirie routière ;  
**VU** la demande des Ets POESY SàRL en date du 28 juin 2024 qui souhaite effectuer des travaux au 50 rue des saules et sollicite l'autorisation pour déposer une benne et des matériaux sur les place de parkings rue de la fontaine (face au n° 37) à compter du 05/07/2024 et ce pour une durée de 2 semaines environ ;  
**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

#### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : le pétitionnaire est autorisé aux fins de sa demande pour lui de se conformer aux dispositions des règlements ci-dessus visés et aux conditions spéciales suivantes :

- La pose de la benne sera conforme à la réglementation en vigueur,
- Dès l'achèvement des travaux, la chaussée et les trottoirs seront nettoyés de tous gravats (terre, gravillons, ...)
- En cas de détérioration, les travaux de remise en état des lieux seront réalisés aux frais du pétitionnaire.

**ARTICLE 2** : Le stationnement sera interdit sur le parking rue de la fontaine (face au n° 37).

**ARTICLE 3** : le présent arrêté devra être affiché 48 heures avant le démarrage des travaux.

**ARTICLE 4** : ampliation à :

- Ets POESY SàRL
  - Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie d'Hettange-Grande ;
- qui, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beyren-lès-Sierck, le 2 juillet 2024,

Le Maire,  
Philippe GAILLOT

